

FREINER L'EVOLUTION DES MALADIES DU BOIS PAR LA TAILLE (raisin de cuve)

Public visé :

Tout chef d'entreprise ou salarié souhaitant apprendre à tailler ou à améliorer sa technique de taille

La culture de la vigne doit se traduire par une production de raisin satisfaisante, régulière et de bonne qualité. La taille est l'intervention initiale pour réguler la vigueur, la production et veiller à ralentir le vieillissement de la vigne. Sa maîtrise est donc primordiale dans le respect des décrets d'appellation. Revenir aux fondamentaux et s'exercer à la taille

OBJECTIFS

- Etre capable de mettre en œuvre un mode de taille adapté à l'âge et à la configuration de la vigne, en visant une production pérenne
- Pratiquer l'activité de taille à moindre risque

PROGRAMME

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de la taille ▪ Les différents modes de taille (Royat, Gobelet, Guyot) : <ul style="list-style-type: none"> - taille de formation - taille de production - taille de rajeunissement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La taille des remplaçants ▪ Le devenir des sarments ▪ Le matériel de taille ▪ La prévention des risques liés à la taille |
|---|---|

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques - Exposés
- Mises en application
- Travail en sous-groupes
- 2 intervenants pour la partie pratique

INTERVENANT(ES)

Marie-Véronique BLANC
Olivier JACQUET
Conseillers Vigne et Vin – Chambre
d'Agriculture de Vaucluse

Nombre de jour(s) :

2 journées
soit 14 heures

Date(s) :

**11 et 12 décembre
2017**

Lieu :

Antenne
décentralisée de la
CA 84 à Orange

Tarifs :

- Ressortissants
VIVEA : **56 €**

- Autre public :
350 €

Vos contacts :

Administratif :
Patricia Duflos
04 90 23 65 05
formation@
vaucluse.chambagri.fr

Pédagogie :
Marie-Véronique BLANC
04 90 11 46 33
marie-veronique.
blanc@vaucluse.
chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, FAFSEA.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de **0 à 28 € par jour** net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de **0 à 42 € par jour** net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

- **“ Salarié(e)s ”**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à **175 € par jour** seront intégralement à la charge de l'employeur.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à **140 € par jour**, soit un total de **280 € pour les deux jours** de formation obligatoire.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

- **“ Autres publics ”**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à **175 € par jour**.

- **“ Jeunes en démarche d'installation ”**

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve de produire à l'entrée en stage une « attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

- **“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”**

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

- **“ Les actions spécifiques ”**

Les actions de formations spécifiques pourront donner lieu à une tarification sur devis.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation – Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04 90 23 65 05 Fax : 04 90 23 65 46 Mél : formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation ** |
| <input type="checkbox"/> Aide-familial | <input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation ou d'entreprise |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **FREINER L'EVOLUTION DES MALADIES DU BOIS PAR LA TAILLE**

Date(s) de la formation : **11 et 12 décembre 2017**

Durée de la formation (nombre d'heures) : Erreur ! Source du renvoi introuvable.

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

Erreur ! Source du renvoi introuvable. Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

350 € Salarié

350 € Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Le Responsable Pôle Entreprise

Olivier GAUER

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation T.SVP

Vos attentes

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **FREINER L'EVOLUTION DES MALADIES DU BOIS PAR LA TAILLE**

Date(s) de la formation : 11 et 12 décembre 2017

NOM – Prénom :

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Est-ce que vous pratiquez déjà la taille ? Oui Non

Si oui, depuis combien de temps ?

Si oui, suivant quel formateur ?

Quel mode de taille vous intéresse le plus ?

Gobelet

Guyot

Cordon

Quel type de sécateur utilisez-vous ou seriez-vous amené à utiliser ?

Electrique

Manuel une main

Manuel deux mains

Pneumatique

Savez-vous qu'il faut s'échauffer avant de tailler ? Oui Non

Si oui, le faites-vous ? Oui Non

Connaissez-vous les équipements de protection pour tailler ? Oui Non

Les utilisez-vous ? Oui Non

Avez-vous des problématiques particulières dont vous voudriez nous faire part ?

.....
.....

Merci de votre collaboration